



DIR Centre Ouest
le recrutement

Recrutement « sans concours »

**d'agent d'exploitation
des Travaux Publics de l'État
(H / F)**

Branche Routes et Bases Aériennes

Au titre de l'année 2019

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 11 juin 2019

SELECTION DES CANDIDATURES : 14 juin 2019

ENTRETIEN ET ÉPREUVE PRATIQUE : 26 juin 2019

POSTES OFFERTS : Le nombre sera publié au plus tard le 11 juin



Rejoignez nos équipes !

Les lauréats du recrutement « sans concours » sont nommés agents d'exploitation, des Travaux Publics de l'État stagiaires pour une année. A l'issue de cette période, s'ils ont donné satisfaction, ils sont titularisés en qualité agents d'exploitation des Travaux Publics de l'État.

Les agents d'exploitation des travaux publics de l'état du ministère de la Transition Écologique et Solidaire appartiennent à un corps classé dans la catégorie C1 de la fonction publique.

Leurs missions sont essentiellement tournées vers l'exploitation et l'entretien du réseau routier et du domaine public de façon plus générale.

Elles nécessitent un travail en équipe.

Les tâches effectuées sous la conduite des techniciens supérieurs du développement durable ou des chefs d'équipes principaux sont très diversifiées.

Elles concernent essentiellement l'exploitation de la route et l'entretien des chaussées et des dépendances :

Patrouilles, interventions sur incidents, déneigement, pose et entretien de la signalisation, conduite d'engins (tracteur, tracto-pelle, poids lourds, ensemble tractant une remorque), fauchage, maintien de la sécurité sur le réseau.

Cette liste de travaux n'est pas exhaustive.

Dans l'exécution quotidienne de ces travaux, les agents sont appelés à porter des charges lourdes, à conduire des engins volumineux. Ils sont tenus d'assurer les astreintes, périodes pendant lesquelles les agents sont tenus d'être disponibles à tout moment, et interviennent de jour comme de nuit. Pour cette raison, il leur est demandé de s'organiser pour leur permettre de rejoindre l'équipe d'intervention rapidement. Aucune affectation ne sera possible sur un emploi administratif. Enfin, l'esprit d'équipe et une bonne sensibilité à la sécurité individuelle et collective sont des qualités indispensables.

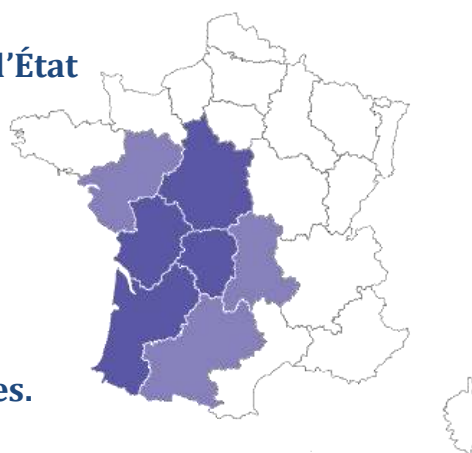
Les agents d'exploitation des travaux publics de l'Etat sont obligatoirement affectés en équipe d'exploitation dans les centres d'entretien et d'intervention et leurs missions s'exercent sur le secteur géographique de ce centre.



La DIR Centre-Ouest est un service de l'État

Le réseau de la DIR Centre-Ouest s'étend sur 1 150 km

dédié à l'entretien, l'exploitation
et l'aménagement des routes nationales.



EXPLOITATION



- Surveillance du réseau ;
- Gestion du trafic ;
- Information des usagers ;
- Intervention sur événements ;
- Viabilité hivernale ;
- Gestion du domaine public.

ENTRETIEN



- Chaussées ;
- Dépendances ;
- Aires de service et de repos ;
- Ouvrages d'art
(ponts, viaducs, tunnels, murs) ;
- Équipements de la route
(signalisation, dispositifs de retenue et de surveillance).



DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU

- Pour le compte des DREAL
(Directions Régionales de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement)
- Conception de projets routiers ;
 - Suivi de travaux des nouveaux
projets routiers.

Au service de la route

Le recrutement « sans concours » d'accès au poste d'agent d'exploitation des travaux publics de l'Etat est organisé localement par la DIR Centre Ouest.

Les conditions du recrutement et les différentes phases qui peuvent vous amener à rejoindre les personnels chargés de l'exploitation routière au sein de la DIR Centre Ouest sont décrites ci-après.



Condition d'accès à l'emploi :

- Nationalité française ou celle d'un État membre de l'Union Européenne ou d'un État parti à l'accord sur l'Espace économique européen, ou de l'Andorre, la Suisse ou Monaco.*
- Situation régulière au regard des obligations du service national.*
- Jouissance des droits civiques.*
- Casier judiciaire sans mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions).*
- Aptitudes physiques exigées pour l'exercice de la fonction.*

Aucune condition de diplôme n'est requise.

Rejoindre la DIR Centre Ouest

Le recrutement « sans concours » comporte deux étapes : l'admissibilité et l'admission.

ADMISSIBILITÉ (PHASE 1)
Sélection sur Curriculum vitae et lettre de motivation <i>Une commission de recrutement examinera tous les curriculum vitae et les lettres de motivations en vue de retenir les candidats qui correspondent le mieux au profil d'agent d'exploitation des travaux publics de l'Etat.</i>
ADMISSION (PHASE 2)
Entretien avec la commission de recrutement <i>L'entretien permet à la commission d'évaluer si les expériences personnelles et, le cas échéant, professionnelles du candidat ainsi que sa motivation, lui permettront de s'adapter à l'emploi offert.</i> Évaluation pratique (durée 30 minutes) <i>Épreuve visant à apprécier l'endurance du candidat et sa capacité à acquérir les connaissances nécessaires pour la mise en œuvre des techniques de travail et l'utilisation des outils que l'exercice des fonctions implique de façon courante dans le respect des conditions élémentaires de sécurité et de prévention et dans le cadre d'une organisation donnée. L'épreuve consiste en une mise en situation de travail, notamment en équipe.</i>

Phase d'admissibilité

Chaque candidat déposera son curriculum vitae et sa lettre de motivation.

Une commission nommée par le Directeur Interdépartemental des Routes Centre Ouest examinera toutes les candidatures et retiendra celles qui correspondent le mieux au profil recherché.

Une liste des candidats validés pour la phase 2 sera publiée à l'issue de la réunion de la commission.

Les candidats validés seront convoqués individuellement.

Phase d'admission

Un entretien de recrutement avec la commission de recrutement précèdera une séquence pratique où chaque candidat pourra démontrer ses capacités à tenir un poste d'agent d'exploitation des travaux publics de l'Etat.

Le résultat sera publié dans la continuité et chaque candidat sera tenu informé personnellement

Phase de nomination

Si l'une des conditions exigées des candidats apparaissait, a posteriori, comme n'ayant pas été remplie ou si un manquement était constaté, les candidats pourraient être rayés de la liste.

L'admission des candidats à l'emploi d'agent d'exploitation des travaux publics de l'état (C1) est prononcée par le Directeur Interdépartemental des Routes par délégation du Préfet coordonnateur des itinéraires routiers, Préfet du département de la Gironde, suivant l'ordre de classement établi par la commission.

L'ADMISSION NE CONFERE EN AUCUN CAS LE DROIT D'ETRE NOMME.

Avant leur nomination, les candidats admis doivent subir un examen médical à la charge de l'administration, devant un médecin assermenté de médecine générale. La nomination est, dans tous les cas, subordonnée au résultat favorable de l'examen médical. Cet examen vise à vérifier l'aptitude physique du candidat à exercer les fonctions d'agent d'exploitation des TPE.

Les affectations seront réalisées dans les différentes implantations de la DIR Centre Ouest :

La formation :

Les lauréats sont nommés fonctionnaires stagiaire pour une année pendant laquelle ils reçoivent une formation initiale des personnels d'exploitation (FIPE) de 4 semaines destinée à apporter les connaissances de base nécessaires au métier d'agent d'exploitation et à préciser l'organisation et le fonctionnement de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest.

La rémunération :

Le traitement brut mensuel au 1er janvier 2019 d'un agent d'exploitation des TPE stagiaire est de 1 527,64 € brut à l'indice nouveau majoré de départ 326.

A ce traitement, s'ajoutent des prestations à caractère familial selon la situation particulière de l'agent, une prime technique de l'entretien, des travaux et de l'exploitation et, en fonction du poste et des tâches exécutées pendant le mois, d'éventuelles indemnités de services faits (indemnité de sujétions horaires, astreintes ou heures supplémentaires).

Les possibilités d'évolution :

En catégorie C1 de la fonction publique de l'État, les agents d'exploitation peuvent accéder au grade d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État (C2) par voie de concours ou d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi, au choix, après avis de la commission administrative paritaire, selon les dispositions réglementaires en vigueur.

En catégorie B de la fonction publique de l'État, les agents d'exploitation peuvent accéder au corps des techniciens supérieurs du développement-durable par concours interne selon les dispositions réglementaires en vigueur.

L'inscription en ligne

Avec



demarches-simplifiees.fr

C'est facile et sécurisé

pour rejoindre les équipes de la DIR Centre Ouest !

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dirco_inscription_ae_2019



Suite à une inscription très rapide, vous pouvez remplir votre dossier en quelques minutes et déposer votre CV et votre Lettre de motivation.

Vous recevrez ensuite des confirmations d'enregistrement et de traitement de votre candidature.

Les convocations à la phase 2 (admission) seront adressées par voie électronique.

Plus d'infos

www.dircentreouest.fr

Conditions générales du site « demarches-simplifiees »

<https://doc.demarches-simplifiees.fr/cgu>



Comment s'inscrire ?